



Comité Loisirs Sport Jeunesse

LA BOUCLE DE L'ESTUAIRE

Article 1 – Organisation

Le Comité Loisirs Sport Jeunesse organise la 1^{ère} édition de La Boucle de l'Estuaire à Saint Yzans de Médoc 33340

Article 2 – Programme

Courses hors stade route de 8 km et 17 km non ouverte aux handisports.

LIMITEES A 500 PARTICIPANTS

Parcours mixte routes et sentiers longeant l'estuaire de la Gironde et traversant plusieurs propriétés viticoles et prairies.

Article 3 – Formalités d'inscription

Dossier d'inscription téléchargeable sur le site <http://www.saintyzans.fr/> ou <http://www.courir33.net/>

Payement possible en ligne sur <http://www.courir33.net/>

En cas d'envoi papier, à adresser à Teresa BERNARD CLSJ 12 rue de la croix 33340 SAINT YZANS DE MEDOC, jusqu'au 18 juillet 2015. Une autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans.

Frais d'inscriptions :

- Course des 17 km : 10 € (sans majoration pour les inscriptions le jour de la course)
- Course de 8 km : 8 € (sans majoration pour les inscriptions le jour de la course)

Article 4 – Retrait des dossards et inscriptions sur place

Samedi 25 juillet place de la mairie de 8h00 à 9h00

Article 5 – Déroulement du programme

Départ des deux courses ensemble à 9h30

Fermeture des épreuves à 12h30

Catégories mises à jour :

Course des 17 km : Juniors (nés en 1996 et 1997), Espoirs (nés de 1993 à 1995), Séniors (nés de 1976 à 1992), Vétérans (nés avant 1975)

Course des 8 km : Cadets (nés en 1998 et 1999), Juniors (nés en 1996 et 1997), Espoirs (nés de 1993 à 1995), Séniors (nés de 1976 à 1992), Vétérans (nés avant 1975)

Article 6 – Ravitaillement

Ravitaillement pour le 8 Km : au 3km ; au 6km et à l'arrivée

Ravitaillement pour le 17 Km : au 3 km ; au 8km ; au 14 km et à l'arrivée.

Article 7 – Chronométrage

Chaque arrivant des courses sera classé.

Le chronométrage sera assuré sur LOGICA CROSS ROUTE

Article 8 – Respect de l'environnement

Les épreuves qui se déroulent sur la voie publique et privée de ce fait les participants doivent respecter l'environnement. Aussi, des poubelles seront disposées à proximité des lieux de ravitaillement. Il est interdit de laisser tout déchet sur le parcours.

Article 9 – Responsabilité

Tout participant aux courses devra présenter soit une licence FFA (athlé-compétition, athlé-entreprise, athlé-running ou pass-running), soit une licence sportive délivrée par une fédération agréée portant la mention athlétisme en compétition ou course à pieds en compétition, soit une licence FF Triathlon ou FF Course d'orientation ou FFPM ou UNSS ou UGSEL ou UFOLEP (course hors stade) en cours de validité. Tous les autres participants devront fournir un certificat médical, ou sa photocopie, de non contre indication à la pratique de la course à pieds en compétition, datant de moins d'un an. Ce certificat sera conservé par l'organisateur.

Les participants courent sous leur entière responsabilité et dégagent l'organisation de toute responsabilité en cas de défaillance, d'accident ou de vol. L'épreuve est ouverte par une assurance en responsabilité civile. Du fait de la difficulté, le temps d'intervention pourra varier selon la possibilité d'accès du lieu et ne pourra en aucun cas être retenu pour un quelconque recours contre l'organisation assurant le secours. Les organisateurs pourront stopper tout coureur dont la santé leur semblera compromise.

Article 10 – Droit à l'image

L'engagement La Boucle de l'Estuaire implique, sans recours, l'accord de la diffusion par les organisateurs des images photographiques ou reportages vidéo réalisés pendant la manifestation et ce pour une durée indéterminée.

Article 11 – Sécurité du parcours

L'assistance secours sur le parcours sera assurée par la société SAUVETEURS SECOURISTES FRANCAIS

Des signaleurs assureront la sécurité des épreuves.

Le parcours sera balisé avec marquage des kilomètres.

Article 12 – Récompenses et classements

Récompenses :

Course des 17 km Course de 8Km : Récompense à tous les participants

Classements :

Remise des récompenses pour chaque course :

-17 km : Scratch des trois premières femmes et des trois premiers hommes. 3 premières et 3 premiers de chaque catégorie (de juniors à vétérans 4)

-8km : Scratch des trois premières femmes et des trois premiers hommes.
Premières et premiers de chaque catégorie (de cadets à vétérans 4)

Remise de récompenses coureurs sur le podium en face de la mairie de SAINT YZANS.

Article 13 – Toilettes/douches

Des Toilettes seront signalées sur place.
Possibilité de douches Stade Ordonnac (2km)

Article 14 – Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée, sur le site <http://www.saintyzans.fr/> et sur <http://www.courir33.net/>

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime.